

Fiche 19 - Assurer les liens (le dialogue) avec la population, les élus, les experts, les autres programmes en cours.

Comment va s'établir le lien avec le reste de la population ?

Quelles modalités d'information, de sensibilisation voire de consultation ? A quels moments ?

Sensibiliser la population :

Expo photos, visite, sortie, conférence décalée...

Informers, consulter la population :

Médias, Internet, production et diffusion d'un support papier

Le sondage, l'enquête individuelle ou le référendum

Permettent de recueillir des avis individuels d'une partie de la population ou d'un échantillon. Chacune a ses limites : caractère plus ou moins fermé des questions, sélectivité de la consultation, caractère incertain de l'information préalable reçue par les personnes interrogées.

La réunion publique

C'est la modalité la plus souvent utilisée pour, à la fois, informer et consulter la population.

Le focus groupe : Une réunion ponctuelle pour réunir et recueillir l'avis d'un échantillon d'une population ciblée.

Le panel de citoyen (ou conférence de citoyen) - Le forum ouvert

Offre une plus-value par rapport au sondage ou à l'enquête : elle réside dans la discussion qui permet aux participants de se construire un avis plus réfléchi et mieux informé. La limite réside dans le faible nombre de personnes consultées et leur absence de représentativité.

La création d'un conseil consultatif permanent

Composé d'individus représentants de la société civile peut être mis en place à l'initiative de collectivités locales ou d'autres autorités politiques.

Comment va s'établir le lien avec les experts ? A quels moments ?

Comment vont-être mobilisées les connaissances nécessaires (savoir technico-scientifique et savoirs locaux) ?

- Conduite du diagnostic initial
- Réponse aux questions qui émergent
- Etude des pistes de solutions proposées

Comment va s'établir et être nourri le lien avec les décideurs et les autres programmes en cours (au-delà des décideurs mobilisés dans le comité de pilotage)

- Interventions, régulières, ponctuelles dans les instances où siègent les élus concernés (Conseil municipal, Conseil communautaire, Bureau des maires, Comité syndical, commission développement durable...).
- Production de documents supports d'aide à la décision
- Identifier et participer aux instances de pilotage ou d'information des autres programmes en cours pour éviter les incohérences, les doublons, faire circuler l'information.

Ne pas être forcément présent partout mais identifier les lieux et les programmes à enjeu en fonction des questions traitées par le dispositif participatif sur lequel on est investi.